



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

RAPPEL

LE RESUME SUCCINCT VISE A INFORMER LES ADMINISTRES DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL OU TRANSMIS POUR SON INFORMATION

IL EST COMPLETE PAR UN COMPTE RENDU DETAILLE QUI SERA APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville du Vésinet, légalement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert VARESE, Maire.

PRESENTS : M. VARESE, M. VINTRAUD, M. Vlieghe, Mme LANG, Mme TRITANT, Mme HUBERT, M. CONTE, M. POTIER, Maires-Adjoints,

M. de MATTEIS, M. FIQUET, Mme BEELAERTS, Mme CHALEAT, M. MALIH, Mme KERSTEN, M. BASTARD de CRISNAY, Mme GODEST, Mme ROCHE, M. de CHAMBORANT, M. GUIZA, Mme HUSSON, M. VILLATTE, M. CHATARD, Mme MOREL, M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme GATTAZ, M. DESVAUX, M. MICHEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme LAGEZE a donné son pouvoir à Mme TRITANT
M.LAFFITTE a donné pouvoir à M. BASTARD de CRISNAY
Mme HUMANN a donné pouvoir à Mme LANG
Mme LESCURE a donné pouvoir à M. VARESE
Mme AYME a donné pouvoir à M. MICHEL

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. GUIZA

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011.

Le procès verbal de la séance du 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité,

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Conformément à l'article L 2122.23, Monsieur le Maire rend compte au conseil qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, il a été décidé :

12/11/2011 – N°163

CONTRAT DE MAINTENANCE SECURIVIEW GESTION RESEAU

Considérant la nécessité de superviser et d'assurer la maintenance des équipements réseaux et sécurité informatique, il a été décidé de signer un contrat de maintenance avec la société Securiview dont le siège est situé 155-159 rue du Dicter Bauer à 93400 SAINT OUEN pour un coût total de 6 900 € H.T. soit 8 252,40 € T.T.C. à compter du 1^{er} juillet 2011 pour une durée de trois ans. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011.

02/11/2011 – N°176

CONDUITE ET PETIT ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Considérant que la proposition de l'entreprise Viron SAS est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise Viron SAS domiciliée au 29 rue des Hautes Pâtures – 92737 NANTERRE, pour un montant total de 39 990,00 € H.T. relatif aux prestations de conduite et de petit entretien des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois, il peut être reconduit par périodes successives de 12 mois pour une durée maximale de reconduction de 36 mois.

08/11/2011 – N°177

RENOVATION DU PATRIMOINE ARBORE - LOT 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE 33 ARBRES

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation du patrimoine arboré et considérant que la proposition de la pépinière ALLAVOINE est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec la pépinière ALLAVOINE, 4 routes de Favreuse – 91570 BIEVRES, pour un montant de 4 750,00 € H.T. correspondant à la fourniture et la livraison de 33 arbres.

08/11/2011 – N°178

RENOVATION DU PATRIMOINE ARBORE - LOT 2 : PLANTATION DE 33 ARBRES

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation du patrimoine arboré et considérant que la proposition de l'entreprise TERVERTE est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise TERVERTE, 1 RD 922 – 78740 EVECQUEMONT, pour un montant de 12 505,00 € H.T. correspondant à la plantation de 33 arbres.

03/11/2011 – N°179

AVENANT N°1 BAIL EPUISSETTE DU VESINET

Afin de permettre au garde pêche de l'Epuisette du Vésinet d'exercer une surveillance sur le Lac de la Station, lac ne faisant pas partie des plans d'eau mis à disposition de la société de pêche et d'y faire respecter l'interdiction de pêche dont il fait l'objet, il a été décidé de signer avec la Société de Pêche « l'Epuisette du Vésinet » l'avenant n°1 au bail de droit de pêche du 12 décembre 2008.

07/11/2011 – N°180

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CRECHES DU VESINET - LOT 1 : EPICERIE

Considérant la nécessité de procéder à la fourniture de denrées alimentaires pour les crèches du Vésinet et considérant que la proposition de l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION NORD SAS est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION NORD SAS domiciliée 18 rue André Petit – 45120 CHALETTE SUR LOING représentant la fourniture du lot épicerie. Le montant minimum pour l'ensemble des lots est fixé à 70 000,00 € H.T. et le montant maximum est de 80 000,00 € H.T. pour une durée de un an reconductible une fois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

07/11/2011 – N°181

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CRECHES DU VESINET - LOT 2 : FRUITS ET LEGUMES

Considérant la nécessité de procéder à la fourniture de denrées alimentaires pour les crèches du Vésinet et considérant que la proposition de l'entreprise MARCO DANIELOU est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise MARCO DANIELOU domiciliée ZI, 1 rue Joseph Cugnot – 28630 GELLAINVILLE représentant la fourniture du lot fruits et légumes. Le montant minimum pour l'ensemble des lots est fixé à 70 000,00 € H.T. et le montant maximum est de 80 000,00 € H.T. pour une durée de un an reconductible une fois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

07/11/2011 – N°182

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CRECHES DU VESINET - LOT 3 : PRODUITS SURGELES

Considérant la nécessité de procéder à la fourniture de denrées alimentaires pour les crèches du Vésinet et considérant que la proposition de l'entreprise DAVIGEL SAS est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise DAVIGEL SAS domiciliée rue de la Paix – 60330 LAGNY LE SEC représentant la fourniture du lot produits surgelés. Le montant minimum pour l'ensemble des lots est fixé à 70 000,00 € H.T. et le montant maximum est de 80 000,00 € H.T. pour une durée de un an reconductible une fois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

10/11/2011 – N°183

HONORAIRES AVOCAT AFFAIRE GRANJEAN

Dans l'affaire qui oppose la Ville du Vésinet à Monsieur et Madame Jean-Pierre GRANJEAN, il a été décidé de régler à Maître Julie SARASSAT, Cabinet AdDEN, Avocats, 31 rue de Bellefond, 75009 PARIS, la somme de 3 129,49 € H.T soit 3 742,87 € T.T.C. - facture n°110684 du 14 octobre 2011 - au titre des honoraires dus pour ses diligences (rédaction de deux mémoires en défense – prestations du 13 au 15 septembre 2011). Les requérants demandent au tribunal administratif de Versailles l'annulation du permis de construire n°07865008G0014 accordé le 24 juillet 2008 et du permis modificatif n°07865008G0014/01 accordé le 25 février 2009 à M. et Mme CAMINATI pour la démolition partielle d'un bâtiment

annexe agrandi irrégulièrement et la construction et la reconstruction dudit bâtiment sis au 22 rue Ernest André au Vésinet, avec transformation d'une fenêtre en porte et maintien d'une terrasse existante. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2011, Sous-fonction 020, article 6227.

10/11/2011 – N°184

HONORAIRES AVOCAT AFFAIRE AMATHIEU

Dans l'affaire qui oppose la Ville du Vésinet à Monsieur et Madame AMATHIEU, il a été décidé de régler à Maître Julie SARASSAT, Cabinet AdDEN, Avocats, 31 rue de Bellefond, 75009 PARIS, la somme de 2 285,34 € H.T. soit 2 733,27 € T.T.C. - facture n°110683 du 17 octobre 2011 - au titre des honoraires dus pour ses diligences (rédaction d'un mémoire en défense – prestations du 12 au 15 septembre 2011). Les requérants demandent au tribunal administratif de Versailles l'annulation du permis de construire n°07865008G0012 accordé le 18 juillet 2008 à M. et Mme MAZIERES pour la démolition d'un garage, l'extension d'un pavillon avec garage en sous-sol et création d'un nouveau garage ainsi qu'une modification de clôture sur leur propriété sise 31 allée des Bocages/1 avenue Alfred de Musset au Vésinet. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2011, Sous-fonction 020, article 6227.

10/11/2011 – N°185

HONORAIRES AVOCAT AFFAIRE PONTIUS

Dans la procédure engagée par la commune à l'encontre de Monsieur Jean-Claude PONTIUS pour infraction aux dispositions du Plan d'occupation des sols et exécution de travaux non autorisés par un permis de construire 22bis avenue de Lorraine au Vésinet (mémoire constitution partie civile, audience, réunions – prestations du 7 au 14 septembre 2011, il a été décidé de régler à Maître Julie SARASSAT, Cabinet AdDEN, Avocats, 31 rue de Bellefond, 75009 PARIS, la somme de 4 694,90 € H.T. soit 5 615,10 € T.T.C. - facture n°110685 du 18 octobre 2011. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2011, Sous-fonction 020, article 6227.

10/11/2011 – N°186

FRANCHISE SUR SINISTRE AUTO

A la suite de deux sinistres survenus sur le véhicule MODUS immatriculé 703 EQV 78 (sinistres du 13/03/2010 et 16/03/2010), il a été décidé de régler à la CARROSERIE MESNIL, 45 rue Maurice Berteaux, 78600 LE MESNIL LE ROI, la somme de 300 € T.T.C. correspondant au montant de la franchise contractuelle (150 € par sinistre) restant à la charge de la Ville au titre du contrat d'assurance flotte automobile n°3652090304. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, fonction 020, article 616.

17/11/2011 – N°187

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 1 : ECHAFAUDAGES

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition de l'entreprise LAYHER SAS est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise LAYHER SAS, Z.A.C. « Le Parc du Bel Air » - 19 avenue Joseph Paxton – 77164 FERRIERES EN BRIE, pour un montant de 23 398,00 € H.T. relatif à la tranche ferme et pour un montant de 14 828,00 € H.T. relatif à la tranche conditionnelle correspondant aux travaux d'échafaudages. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

17/11/2011 – N°188

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 2 : MAÇONNERIE

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition de l'entreprise PIERRENOEL SAS est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise PIERRENOEL SAS – 76 rue des Vignoles – 75020 PARIS, pour un montant de 63 873,05 € H.T. relatif à la tranche ferme et pour un montant de 18 190,85 € H.T. relatif à la tranche conditionnelle correspondant aux travaux de maçonneries. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

17/11/2011 – N°189

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 3 : CHARPENTE - COUVERTURE

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition de l'entreprise LELU est techniquement et économiquement satisfaisante, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise LELU – 103 rue Louis-Clotuche – 60170 PIMPRESZ, pour un montant de 6 592,00 € H.T. correspondant aux travaux de charpentes et de couvertures. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

18/11/2011 – N°190

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 4 : DECORS PEINTS

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition du groupement PARANT-ANDALORO et ATELIER BIS est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise PARANT – ANDALORO mandataire du groupement – 37 rue de Charonne – 95011 PARIS, pour un montant de 457 177,00 € H.T. relatif à la tranche ferme et pour un montant de 278 040,00 € H.T. relatif à la tranche conditionnelle correspondant à la restauration et la remise en valeur des décors peints. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

17/11/2011 – N°191

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 5 : VITRAUX

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition de Monsieur CHAUCHE EMMANUEL est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec Monsieur CHAUCHE Emmanuel – 1 bis rue du Champ du Prieur – 12100 MILLAU, pour un montant de 67 795,75 € H.T. relatif à la tranche ferme et pour un montant de 32 594,50 € H.T. relatif à la tranche conditionnelle correspondant aux travaux de vitraux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

17/11/2011 – N°192

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE APRES INCENDIE DU 25 JUILLET 2009 - LOT 6 : METALLERIE

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Sainte Marguerite après l'incendie du 25 juillet 2009 et considérant que la proposition de l'entreprise

SFMP est techniquement et économiquement la plus avantageuse, il a été décidé de signer un marché avec l'entreprise SFMP – 2048 rue Jules Régnier – 78370 PLAISIR, pour un montant de 13 811,00 € H.T. correspondant aux travaux de métallerie. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

16/11/2011 – N°193

CONVENTION PRET ORGUE STE PAULINE

Considérant qu'à la suite de l'incendie du 26 juillet 2009 et de la survenance d'un nouveau sinistre (début d'incendie) le 9 septembre 2011, l'orgue de l'église Saint-Marguerite est toujours indisponible, et considérant l'intérêt de poursuivre l'enseignement de l'orgue, il a été décidé de signer avec la paroisse Sainte Pauline, représentée par le Père Alphonse KY-ZERBO, une nouvelle convention de prêt de l'orgue de l'église Sainte Pauline à la classe d'orgue du Conservatoire municipal Georges Bizet, pour la saison 2011-2012. Cette convention prend effet à sa signature et expirera le 1er juillet 2012. Elle définit les jours et heures d'utilisation, les obligations de chaque partie et le coût de la mise à disposition qui s'élèvera à 1 100 € pour l'année scolaire 2011-2012. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal fonction 311, article 6132.

1 – CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ POUR LA REALISATION DU PROJET D'ECO-QUARTIER DU PARC PRINCESSE.

Après avoir entendu l'exposé de M. Robert VARESE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (Mme MOREL, M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme GATTAZ) :

APPROUVE le dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté tel que présenté,

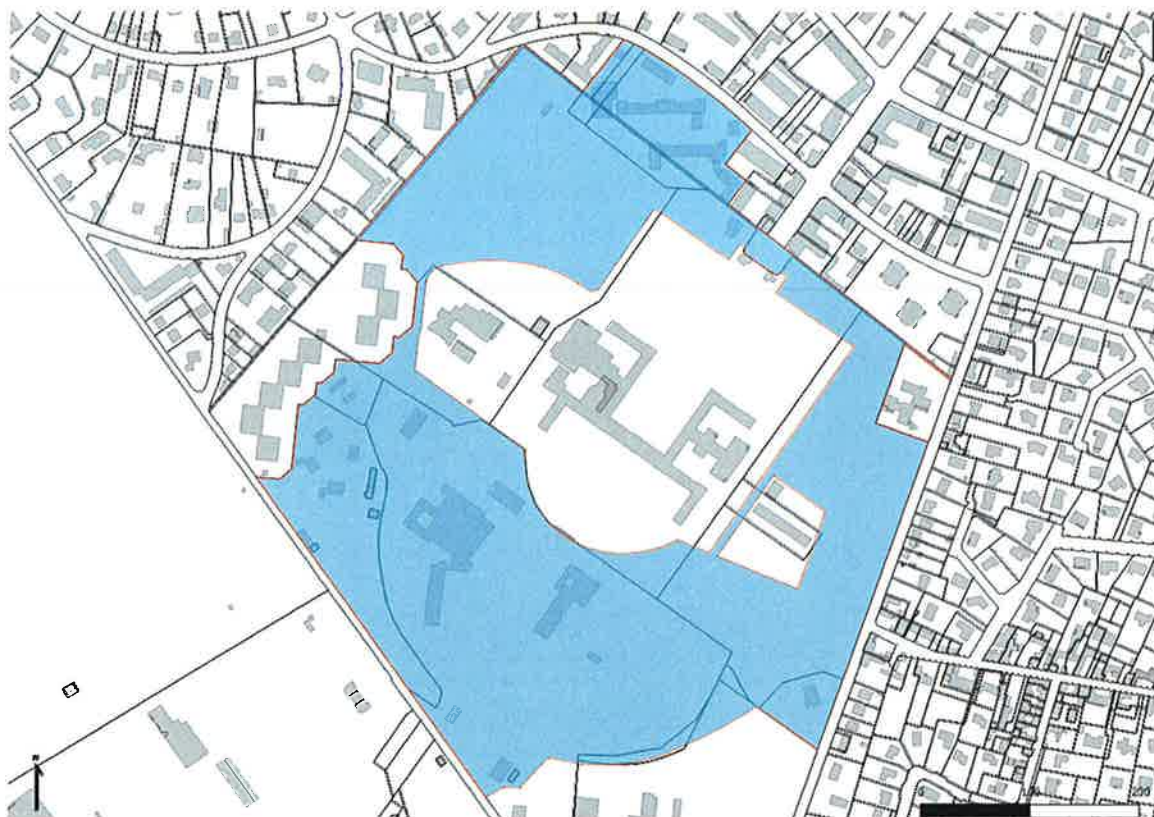
CREE une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Z.A.C. de l'éco-quartier Parc Princesse »,

DELIMITE le périmètre de ladite Z.A.C. conformément au plan ci-dessous,

EXCLUT les constructions à réaliser à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. du champ d'application de la Taxe Locale d'Equipement.

Conformément à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département : « le Courrier des Yvelines ». Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE L'ECO-QUARTIER PARC PRINCESSE
PLAN DE DELIMITATION DU PERIMETRE**



2 – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A L'E.P.F.Y DANS LE PERIMETRE DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE.

Après avoir entendu l'exposé de M. Robert VARESE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (Mme MOREL, M. CHARLET, M. JONEMANN, Mme GATTAZ) :

DELEGUE à l'E.P.F.Y., dans les limites et conditions fixées par l'article L 240-2 du Code de l'urbanisme, le droit de priorité afin qu'il puisse acquérir les terrains de l'État, dans le périmètre de la Z.A.C., nécessaires à la réalisation du projet d'éco-quartier.

3 – AUTORISATION PAIEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Josette HUBERT, Maire-adjoint à la Culture, aux Associations et à l'Ouverture sur l'Europe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à payer le versement d'avances sur subvention 2012 selon les modalités suivantes :

Crèche des "Amis de la Première Enfance"	77 500,00 €
ACAL	200 000,00 €
MJC	40 000,00 €

PRECISE que ces montants ont été déterminés avec l'accord des Associations concernées comme besoin de trésorerie de janvier à mars 2012.

RAPPELLE que les montants des subventions 2011 de ces associations ont été respectivement de :

Crèche des "Amis de la Première Enfance"	310 000 €
ACAL	670 800 €
MJC	100 000,00 €

PRECISE que ces sommes constituent des maximums et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

4 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2012 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE.

Après avoir entendu l'exposé M. Bernard CONTE, Maire-adjoint chargé de l'Équipement et des Sports, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2012 les crédits d'investissement ci-après :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles ⇒ 0 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles ⇒ 1 290 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours ⇒ 0 €

Les 1 290 000 Euros se répartissent sur les opérations suivantes :

Opérations diverses Voirie, Assainissement et Bâtiment	500 000 €
Travaux enfouissement : avenue des Pages	290 000 €
boulevard Carnot	195 000 €
Maîtrise d'œuvre : viabilisation Square Watteau	50 000 €
Maîtrise d'œuvre : restructuration du CTM	130 000 €
Maîtrise d'œuvre : Etude de sol et sondage ... MJC	50 000 €
Travaux de 2 toilettes publics	75 000 €
TOTAL	1 290 000 €

S'ENGAGE à voter au budget 2012 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

La séance est levée à 21 H 40.

Fait au Vésinet, le 19 décembre 2011



Le Maire,

Robert VARESE